



Saisie au profit des enfants

Par **couba**, le **09/10/2008** à **17:50**

A la mort de mon mari (1997), mes 3 enfants (mineurs) ont reçu chacun une somme d'environ 45000 euros. Je leur ai ouvert des comptes, mais malheureusement, j'ai utilisé cet argent dans tous types de dépenses, psychologiquement fragile et instable, j'ai dépensé à tout va ... (cadeaux, dons à la famille...). Je me suis rendu vite compte de ma faute et j'ai acheté une maison à crédit, afin de recapitaliser pour mes enfants. Un juge des tutelles a été saisi comme par magie, un administrateur ad hoc a été nommé... Celui-ci a entamé une procédure pénale, et un TGI m'a condamné à rembourser la somme globale (environ 150000 euros en 2002). J'ai fait appel, la Cour d'Appel a confirmée la décision de 1ère instance (2007). A l'heure où j'écris, j'ai un 4ème enfant de 8 ans, les 3 premiers ont 18, 17 et 12 ans. L'administrateur ad hoc des biens a changé, c'est une association de protection de l'enfance qui gère le dossier. Cet organisme a nommé un huissier afin que je m'acquitte de la somme de env 100000 euros (mon grand étant majeur). Après ce bref résumé, vous connaissez ma situation... Je me suis endettée sur 25 ans pour la maison, j'ai payé 9 ans de traites. Le huissier (mandaté) veut d'abord nous saisir nos biens et ensuite la maison... C'est là que je ne comprends plus; je reconnais compétement ma culpabilité passée, mais appliquer la décision du tribunal est complètement paradoxale, car afin "d'enrichir" mes 2 benjamins, on va les appauvrir financièrement et matériellement (ainsi que les 2 autres). Si la maison est saisie/vendue j'arriverai avec beaucoup de chance à rembourser 40000 euros à peu près... ET le reste... Une association de protection de l'enfance va me mettre à la rue avec 4 enfants, le remboursement en cours, un loyer, et tous les besoins familiaux? ALORS QUE FAIRE? EXISTE-T-IL DES RECOURS JURIDIQUES? SUIS JE SOLVABLE? merci de bien vouloir me répondre (pour info je touche env 1800 euros de rente plus 1000 euros allocations familiales/mois. Je suis séparée du papa du 4ème qui n'a pas vraiment de situation et qui m'aide quand il peut) J'attends votre réponse avec impatience... Amicalement ...

Par **Visiteur**, le **09/10/2008** à **22:41**

J'émet simplement une idée.. Demandez audience auprès du juge.